Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-200011062-20251209-8122025DCOM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
Mairie de SAINT SYMPHORIEN - 35630

DATE DE CONVOCATION : 02/12/2025
DATE D'AFFICHAGE : 02/12/2025
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 13

L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves DESMIDT.

Etaient présents : Mesdames GAUTIER, LOPEZ, RÉHAULT et VIEL. Messieurs BAUDÉ, BOHUON, DESMIDT, ESNAULT, GRIVET, HAMADY, MALLE et ROYER.

Absents excusés : Madame GORJU Rozenn. Monsieur POLET Nicolas qui a donné pouvoir à Madame RÉHAULT Marie-Annick.

Madame VIEL Christine a été élue secrétaire de séance.

OBJET N° 8.12/2025 : AVENANT 3 MARCHE DE TRAVAUX – LOT 8 CLOISONS – DOUBLAGES - ISOLATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n° 2.07/2024 du 23 juillet 2024 portant attribution des marchés de travaux, pour la réhabilitation et la transformation d'un patrimoine immobilier en bar – restaurant – épicerie et 3 logements ;

Vu l'avenant n° 1 accepté par délibération n° 2.09/2025 du Conseil Municipal en date du 30/09/2025 ;

Vu l'avenant n° 2 accepté par délibération n° 11.11/2025 du Conseil Municipal en date du 06/11/2025 ;

Vu la proposition d'avenant au marché de travaux du lot n° 8 – Cloisons – doublages - isolation présenté par la Maîtrise d'œuvre en date du 08/12/2025, comprenant une modification du montant du marché à l'attributaire du lot ;

Considérant que l'avenant proposé, tant en plus-values, qu'en moins-values concerne des travaux qui ne sont pas de nature à apporter des modifications substantielles au marché initial ;

Considérant qu'il convient d'autoriser la signature de l'avenant n° 3 pour prendre en compte les modifications du lot n° 8 – Cloisons – doublages - isolation afin de permettre la poursuite des travaux relatifs à la réhabilitation et la transformation d'un patrimoine immobilier en bar – restaurant – épicerie et 3 logements ;

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ADMET les plus-values et moins-values du lot n° 8 – Cloisons – doublages - isolation pour un montant de 288,00 € HT soit 345,60 € TTC ;**
- **MODIFIE le montant de l'attribution du lot n° 8 Cloisons – doublages - isolation de 102 917,96 € HT à 103 205,96 € HT, comme stipulé dans le tableau ci-dessous :**

	TOTAL	Commerces TVA 20 %	Logements 1 et 2 TVA 5,5 %	Logement 3 TVA 5,5 %
Montant initial HT	93 719,69 €	23 954,29 €	51 197,00 €	18 568,40 e
Avenant n° 01	2 642,80 €		2 42,80 €	
Avenant n° 02	6 555,47 €	8 903,67 €	- 2 358.20 €	
Avenant n° 03	288,00 €	288,00 €		
Montant total HT	103 205,96 €	33 145,96 €	61 491,60 €	18 568,40 €
TVA	10 482,49 €	6 629,19 €	2 832,04 €	1 021,26 €
Montant TTC	113 688,45 €	39 775,15 €	54 323,64 €	19 589,66 €

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet avenant.**

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- *Affiché (ou notifié) le :* 09 DEC. 2025
- *Transmis au représentant de l'Etat le :* 09 DEC. 2025

Pour copie certifiée conforme au registre,
Le Maire,
Yves DESMIDT.

MAIRIE ST SYMPHORIEN (ILLE ET VILAINE)